

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics  
A Paris, le 4 octobre 2018

## Compte-rendu du comité technique ministériel du 4 octobre 2018

Ce CTM était présidé par Monsieur Philippe MERILLON, Secrétaire général du MAA par intérim.

**Force Ouvrière** était représentée par : Patrice MAITRE, Jean-Claude LEBOSSE, Christine HEUZÉ, Jean-Luc BOULENGIER, Jean-Christophe LEROY, Sabine STOECKLIN, Anaïs VILLAIN et Xavier SIMON.

Suite aux déclarations liminaires des organisations syndicales, Monsieur Mérillon apporte les réponses suivantes :

### Action Publique 2022 (AP 2022)

La revue des missions est considérée comme déjà faite par le MAA. Le comité action publique 2022 (CAP22) n'a proposé aucune modification du périmètre des missions du MAA, ni aucune externalisation. Le MAA confirme le renforcement à venir des missions de contrôle avec pour 2019 et un maintien des effectifs du BOP 206. Le MAA propose un renforcement des liens entre l'ASP et les SEA en DDT. La réflexion est en cours sur une meilleure gouvernance entre les deux entités.

Les préfets de région, chargés par le Premier ministre de faire des propositions de réforme, devront faire remonter leur « copie » au Premier ministre fin octobre. Les premières informations qui remontent font état d'une très grande diversité de propositions selon les préfectures.

Le MAA donnera un avis sur ces propositions et en évaluera l'impact en terme de qualité d'exercice des missions : « les propositions de réforme doivent apporter une plus value à la fois pour le service public mais aussi pour l'accomplissement des missions par les agents ». Concernant les propositions d'interdépartementalité de missions et ou de compétences, si le MAA est ouvert à la réflexion pour les missions forestières, il semble réservé pour le reste. Pour le MAA, les projets de mutualisation devront, là aussi, se traduire par un vrai « plus » pour être acceptables.

Pour les réductions d'effectifs sur le BOP 215, le MAA pense que la simplification des procédures devrait permettre d'aider à les absorber.

**Plan de transformation ministériel du MAA** : c'est un peu l'arlésienne. Le MAA y prendra en compte AP 2022 mais aussi sa stratégie sur le numérique et de nouvelles mesures de simplification.

**RIFSEEP** : le MAA confirme que le RIFSEEP sera mis en place pour les corps techniques avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et non au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme l'a affirmé une OS qui, par ses écrits non vérifiés, « fait peur aux agents ». Le MAA dément également que le MTES aurait de son côté obtenu une dérogation au RIFSEEP. Il y aura simplement un décalage d'un an du fait qu'actuellement au MTES, les primes de l'année N sont payées au cours de l'année N+1 (comme c'était le cas au MAA avant la budgétisation des rémunérations d'ingénierie publiques -RIP- jusqu'en 2000).

Le MAA indique qu'il est inimaginable techniquement que l'extension du RIFSEEP aux corps des IAE et TSMA puisse se faire au 1er janvier 2018. Elle devra faire l'objet d'échanges approfondis avec les représentants du personnel.

**ZUS** : le MAA reconnaît des délais de traitement anormaux et souligne la complexité des dossiers. Il nous informe, sous réserve de la validation par le service juridique, qu'il envisage de proposer une indemnité forfaitaire conséquente pour les agents concernés afin d'accélérer le règlement des dossiers.

**FO Agriculture** fait part de ses réserves sur une telle solution mais attend de connaître précisément les propositions du MAA. **FO Agriculture** veillera à ce que les agents ne soient pas lésés du fait des errements du MAA sur cette procédure qui n'a que trop duré.

**Difficultés en abattoirs (forte pression sur les agents et problème d'attractivité sur les postes)** : c'est un sujet central et un enjeu important pour le MAA. Une réflexion est en cours et fera l'objet d'un rapport sur l'attractivité de ces missions pour les agents qui se sentent aujourd'hui abandonnés. Pour le MAA, la question de la revalorisation des missions en abattoirs doit être expertisée.

**Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)** : Trois objectifs sont fixés pour le nouveau directeur : la finalisation du contrat d'objectif et de performance (COP), sa feuille de route et le plan d'accompagnement personnalisé pour les agents.

**FO Agriculture** exige que les engagements pris par le MAA vis-à-vis des agents soient scrupuleusement tenus.

### **Pressions exercées sur des agents candidats aux élections du 6 décembre prochain**

Le MAA se dit très soucieux que de telles pressions puissent exister. C'est tout à fait anormal. Il invite les OS à signaler les faits avérés à la suite de quoi, il fera ce qui est nécessaire pour y répondre, en rappelant notamment la règle démocratique qui s'impose à tous.

## **ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**RIFSEEP pour la filière formation recherche** : le MAA confirme sa mise en œuvre sur la paie de décembre 2018.

### **Enseignement supérieur**

Le ministre est motivé par le renforcement de l'enseignement supérieur. Les écoles devront accueillir 2 700 étudiants de plus d'ici à 2024. Cette année, c'est déjà 134 en plus. Des moyens sont dégagés : +4% de subvention de fonctionnement et + 2,5 % sur l'investissement au travers du contrat de plan État Régions (CPER) sur différents sites. Celui de Saclay, notamment représente un investissement important.

Sur le Titre 2 (personnels) il y a augmentation de 2,8%. Cela représente 2 000 € de plus par agent.

Il y a le rapprochement des écoles agro et celui des écoles vétérinaires. Il y a aussi le rapprochement de l'INRA et de l'IRSTEA.

**Enseignement technique** : le ministre a reçu certaines OS. **FO** sera reçue à son tour le 12 octobre.

Depuis 2013, l'enseignement agricole a perdu des élèves. Ces baisses affectent davantage l'enseignement privé. Les maisons familiales et rurales (MFR) enregistrent une perte de 3,4 % de leurs effectifs.

Cela se traduit différemment selon les établissements : certains augmentent et d'autres non. Sur la base des données démographique, on constate des baisses au collège et en primaire.

Le ministre entend enrayer la tendance, car l'enseignement agricole forme des professionnels et des citoyens dans un secteur où les gens sont peu formés. Il souhaite donc faire mieux connaître nos formations, notamment par un travail avec l'éducation nationale, sur la base de la convention signée, pour renforcer les complémentarités.

**L'apprentissage** : un séminaire d'information sera organisé les 17 et 18 octobre à destination des directeurs d'établissement et des directeurs de centre, afin de leur présenter le plan d'accompagnement, en présence de la ministre du travail et du ministre de l'agriculture. La reprise du groupe de travail sur le protocole doit être perçue comme un signe positif pour les personnels.

**Schéma d'emploi** : moins 50 ETPT, cela représentent une baisse de la dotation de -0,3%. L'objectif du ministre est d'éviter les mutations dans l'intérêt du service (MIS) et les fermetures de classes. Il souhaite travailler avec les OS. Il souhaite plus d'autonomie pour les établissements et plus d'heures supplémentaires. Un groupe de travail sera programmé prochainement sur ce sujet. Les mesures de réductions porteront à la fois sur le public et le privé.

**Directeurs** : leur statut est porté au niveau politique. Le maintien de la CCP et de la liste d'aptitude sont des points qui figurent dans la saisine adressée à la DGAFP.

**FO Agriculture** continue de dénoncer la baisse des moyens. Elle refuse que celle-ci impacte indistinctement l'enseignement public et le privé. **FO Agriculture** défend l'enseignement agricole public. Si **FO Agriculture** se battra comme elle l'a toujours fait pour éviter les fermetures de classes et les MIS, elle est opposée aux dispositifs préconisés par le comité d'action publique 2022 avec un recours systématique aux heures supplémentaires pour faire face au manque d'enseignants et augmentation de l'autonomie des établissements.

## Examen des points à l'ordre du jour

**Point 1** : projet de décret modifiant l'article 11 du décret 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier des inspecteurs de santé publique vétérinaire.

**Premier alinéa** : « et dans la limite d'un an et six mois lorsque la durée de scolarité a été fixée, lors de la nomination en qualité d'inspecteur - élève, à deux ans »

**Deuxième alinéa** : « leur titularisation est subordonnée à la validation définitive de la période d'enseignement organisée par l'école nationale des services vétérinaires. Pour les inspecteurs – élèves recrutés en application du 1° du a) du 1° de l'article 7, elle est également subordonnée à l'obtention du diplôme d'État de docteur vétérinaire ».

Ces deux modifications ne concernant que des erreurs à corriger, les votes ont été unanimement favorables

**Point 2** : point d'information sur le programme national de prévention (PNP) des risques professionnels (voir document joint).

**FO Agriculture** a salué la présentation de ce bilan au CTM, mais constate que cela reste des informations formelles et déplore que les actions peinent à aboutir. La formation des membres du CHSCTM était inappropriée. Les directeurs d'établissements et les responsables de structures ont du mal à faire connaître et appliquer les mesures.

Le financement des actions de prévention est en baisse (126 000 € en 2017, près de 100 000 € en 2018) et inférieurs aux demandes exprimées (près de 200 000 €).

**FO Agriculture** constate une forte augmentation des RPS et une baisse significative de la qualité de vie au travail. Les actions mise en œuvre dans le cadre du CHSCTM peinent à percoler jusqu'aux agents. Le dispositif de recrutement d'enseignant en qualité de travailleurs handicapés ne fonctionne pas.

La médecine de prévention est absente de bon nombre de territoire.

**FO Agriculture** salue que des actions aboutissent à la rédaction de guides ou mieux encore de notes de service, si elles sont connues et appliquées.

Le MAA informe que le projet de texte sur les CHSCTREA et les instances de proximité va être retourné aux OS suite aux remarques que celles-ci ont portées.

**FO Agriculture** a déclaré que ces instances doivent se mettre en place rapidement, avant leur suppression !

### Questions diverses :

**FO Agriculture**, a demandé que les agents en poste à **IRSTEA** soient placés en position normale d'activité (PNA) lors de la fusion avec l'INRA et **a obtenu une PNA sans limite de durée**. A noter que le MAA cherche une solution pour les 7 chefs de mission en poste à IRSTEA dont la situation ne peut être traitée de la même manière.

**FO Agriculture** a relaté la demande d'un conseil régional qui exige de la part des agents en poste en SEA, la signature d'un **engagement de non-conflit d'intérêt** alors que les fonctionnaires sont soumis au statut général des fonctionnaires qui prévoit que tout fonctionnaire a obligation de déclarer un éventuel conflit d'intérêt. Par contre, une réflexion concernant les vacataires et les contractuels mérite d'être menée.

Le MAA va étudier cette situation et nous informera de ses décisions.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION 2016-2018**  
**BILAN D'EXÉCUTION 2017**

Adopté par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel lors de sa réunion plénière du 29 juin 2016

Présenté lors de la réunion plénière du Comité technique ministériel du 20 octobre 2016

Révisé par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel lors de sa réunion plénière du 29 mars 2018



## Axe stratégique n°1 : Mobiliser les instances et les acteurs en matière de santé et de sécurité au travail

OBJECTIFS	ACTIONS À MENER	2017	2018	BILAN EXÉCUTION 2017
1.1 Définir, accompagner et suivre année/année le programme national de prévention triennal 2016/2018.	Réunir le GT, élaborer le PNP, le présenter en réunion plénière du CHSCT M.  Amendement du PNP le cas échéant après réunion du groupe de travail. Présentation au CHSCT M du PNP triennal amendé.  Présentation de son exécution année par année.	X	X	CHSCT ministériel du 29 juin 2016  CHSCT ministériel du 29 mars 2018
	Communiquer le PNP 2016/2018 aux structures :  Publication d'une note de service (diffusion du bilan d'exécution du PNP 2015 et du PNP triennal 2016/2018), Information dans la page intranet SST.  Communiquer sur les amendements apportés le cas échéant au PNP triennal.  Diffusion du plan d'exécution, 2017-2018.	X	X	mis en ligne sur l'intranet SST le 8 novembre 2016  information dans la page intranet SST après le CHSCT ministériel du 29 mars 2018
	Présentation en CHSCT M du rapport annuel d'activité 2017 des ISST.  Information de la mise en ligne du rapport dans la note de service PNP triennal. information dans la page intranet SST.	X	X	présentation du rapport annuel 2017 en CHSCT ministériel du 29 mars 2018  rapport mis en ligne sur l'intranet SST le 13 juin 2017
	Mettre en synergie les priorités des ISST avec les actions du PNP.	X	X	figure dans les objectifs du réseau ISST (entretien professionnel)

	<p>Apporter une incitation financière CHSCT M aux structures pour des actions de prévention en concordance avec les orientations du PNP. pour l'année 2017, prévention des TMS et des RPS.</p> <p>Réunion groupe de travail crédits</p> <p>Délégations effectives entre en mars et août de chaque année.</p>	X	X	<p>réunion du groupe travail crédits le 16 mars 2017</p> <p>MADI des 28/03/2017 et 12/05/2017</p>
1.2 Inciter les présidents de CHSCT / CoHS à la communication de la politique de prévention.	<p>Poursuivre la sensibilisation des présidents de CHSCT / CoHS à l'importance de la réalisation et de la présentation d'un programme annuel de prévention, à la réalisation d'un rapport annuel faisant le bilan du programme et à la présentation de ce rapport en réunion CHSCT / CoHS</p> <p>Rédaction d'un article dans la rubrique SST.</p>	X	X	<p>action réalisée par le réseau des ISST</p>
	<p>Présentation en CTM du PNP triennal validé au CHSCT M.</p> <p>Présentation en CTM du PNP triennal amendé et validé par le CHSCT M.</p>	X	X	
	<p>Poursuivre le suivi des recommandations contenues dans les rapports d'inspection des ISST. Favoriser la présentation des rapports d'inspection des ISST en CHSCT / CoHS.</p>	X	X	<p>action réalisée par le réseau des ISST</p>
1.3 Apporter un appui au fonctionnement des instances CHSCT/CoHS.	<p>Achever la formation des membres du CHSCT M pour atteindre les 5 jours (3 jours de formation assurés par l'administration et 2 jours à l'initiative et par un organisme au choix des représentants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation de 3 journées sur le cadre juridique, la composition, le rôle, les missions, le fonctionnement de l'instance au plus tard fin 2016 (mi-mandat)</li> </ul>			<p>Formation faite les 7, 8 et 9 mars 2017</p>

	<p>En lien avec le point 1.2, développer, expérimenter / tester un outil d'auto-diagnostic portant sur le fonctionnement, le positionnement et la qualité du CHSCT/CoHS et son rôle y compris dans sa dimension "prévention des risques professionnels". Cet outil sera mis à disposition des présidents et des membres de CHSCT/CoHS.</p> <p>Outil développé par les ISST - en phase de test pour les CHSCT dans plusieurs régions, présenté au CHSCT M du 10 mars 2016.</p> <p>Restitution de la phase test et présentation de l'outil amendé au CHSCT M du 9 novembre 2016.</p> <p>Mise en forme de l'outil en vue de son déploiement. Assurer la promotion de l'outil d'auto-diagnostic auprès des structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par les ISST lors des CHSCT locaux</li> <li>- par les formateurs internes membres de CHSCT</li> <li>- en en assurant la présentation à un séminaire des SG des DRAAF</li> </ul>	X		<p>L'outil développé par les ISST a été mis à disposition d'une dizaine de structures (DRAAF, DDI, Enseignement supérieur) pour une phase de test entre avril et juin 2016</p> <p>la présentation de l'outil faite au CHSCT M du 22 mars 2017</p>
<p>1.4 Formaliser et améliorer les moyens en temps des membres titulaires et suppléants des CHSCT.</p>	<p>Consultation du CHSCT M sur la mise en œuvre au sein du MAAF de l'annexe de l'accord du 22 octobre 2013 (membres du CHSCT M présents au GT du SRH qui a conçu la NdS). pour mémoire : <i>Publication de la note de service n° 2015-606 du 17/04/2015. Présentation au CHSCT M le 17/07/2015.)</i></p> <p>Réunion d'un groupe de travail SRH.</p>	X		<p>Publication de la NS 2017-301 actualisation la note de service relative au temps syndical des représentants des CHSCT du MAAF</p>



1.5 Poursuivre et améliorer le travail des inspecteurs en santé et sécurité au travail.	Poursuivre le travail en commun avec les différents réseaux (ASS, DR FORMCO, IGAPS, RNA, IEA, SG, MdP) notamment pour la prévention des risques psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques.	X	X	Fait en continu par le réseau des ISST
	Fait en continu par chacun des ISST sur son périmètre. poursuite du partenariat RNA - ISST sur le geste professionnel.	X	X	
	Organiser des rencontres du réseau des ISST avec : - la Haute-Fonctionnaire à l'Égalité des droits du ministère ; - la haute fonctionnaire de défense et de sécurité.	X	X	intervention de la Haute-Fonctionnaire à l'Égalité des droits du ministère devant les ISST le 11 octobre 2016
	Maintenir un bon niveau de professionnalisation du réseau des ISST (formations, échanges de pratiques). Participation à des colloques - congrès.	X	X	Formation : TMS - Geste Professionnel, Numérique et conditions de travail, Autorisations à déroger jeunes, circulaire déchiqueteuses

1.6 Améliorer les compétences et les conditions d'exercice des acteurs de la prévention dans l'ensemble des structures.	Assurer la formation continue des agents de prévention lors des regroupements réguliers animés par le réseau des ISST du MAAF. Inviter les secrétaires généraux à ces regroupements.			des journées destinées aux AP et SG ont été organisées par les ISST. Les thèmes abordés portaient sur l'évaluation et la prévention de la violence au travail et le télétravail
	<p>Organisation d'une journée technique pour l'enseignement supérieur - recherche.</p> <p>En 2016, sur le thème des risques d'exposition aux agents chimiques dangereux.</p>	X	X	Organisée à l'initiative des ISST, la journée technique "Prévention du risque chimique en activité de recherche " a rassemblé le 29 novembre 2016 à Paris une centaine d'acteurs de la prévention issus du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole. Journée introduite par la présidente du CHSCT M et la cheffe du service de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation DGER.
	<p>Faire évoluer l'organisation et le contenu de la formation initiale des agents de prévention en prenant notamment en compte l'évolution des missions (notamment EvRP) et le PNP (prévention des TMS, RPS).</p> <p>Travaux en cours, une première session test organisée au cours du premier trimestre 2016.Évolution de la formation.</p>	X	X	une session de formation test a été organisée en février-mars en Bretagne. Les retours sont positifs et permettront de valider un nouveau schéma d'organisation courant 2017 pour un déploiement opérationnel en 2018
Mettre à jour la Charte des ACMO (NS 2006-1308 du 14/12/2006).				Publication faite le 4/04/17

7 Permettre aux agents du MAAF d'acquérir une connaissance en matière de SST et de l'approfondir pour les acteurs SST.	Poursuivre le développement des informations par l'alimentation de la rubrique Santé Sécurité Travail sur l'intranet du MAAF. Lien via <i>Les Chroniques</i> .	X	X	La page intranet CHSM-SST est régulièrement alimentée par des articles et commentaires dans le domaine de la SST.
	Développement et création d'une plate-forme collaborative dans le cadre du plan d'action TMS en abattoir de boucherie.	X	X	travail en cours en partenariat avec le SGMAP
	Communiquer sur la rubrique dans l'ensemble des structures par la poursuite de l'édition de la lettre d'information électronique « Les Chroniques SST ». 4 numéros par année.	X	X	Édition de 3 chroniques, relayées sur le terrain par les ISST.
1.8 Accompagner - développer le réseau de formateurs internes en matière de santé sécurité au travail.	Poursuivre l'identification des besoins et des ressources internes par la Présidente et les secrétaires du CHSCT M, les ISST et le SRH.	X	X	Réactivation en 2016 du réseau de formateurs FSCT (ce réseau a vocation à former les futurs membres de CHSCT et CoHS)
	Accompagner le fonctionnement du réseau des formateurs internes, constitué en 2015, avec l'appui du bureau de la formation continue et du développement des compétences.	X	X	Organisation par le bureau BFCDC avec l'appui des ISST d'un séminaire les 24 et 25 janvier 2017
<b>Axe stratégique n°2 : Améliorer la prévention des risques professionnels : moyens et outils</b>				
2.1 Poursuivre l'accompagnement des structures à la prévention des risques	Éditer sous la forme de fiches pratiques le guide : « de l'évaluation des risques professionnels à la construction d'un programme d'actions », intégrant une architecture centrée sur l'activité de travail.	X		travaux en cours de finalisation par les ISST. Publication prévue dans le courant de l'année 2017

professionnels par l'évaluation des risques.	Poursuivre la sensibilisation des acteurs de la santé sécurité au travail par la diffusion des fiches pratiques susmentionnées.	X	X	
2.2 Mettre en œuvre la réglementation relative à la procédure de dérogation aux travaux interdits pour les mineurs (entre 15 et 18 ans).	Participer à l'accompagnement à la mise en œuvre de la modification réglementaire applicable à la fonction publique d'État. Participer à la sensibilisation – information des établissements. Développer une procédure pour la gestion des déclarations par les ISST.	X	X	Travaux menés par les ISST avec le bureau BSST du SG (Inspection du travail) sur la mise en œuvre des textes fonction publique. rédaction d'un document question/réponse. participation d'un ISST à une journée de formation organisée par l'INTEFP



	Achever le travail de thèse d'Amandine Gautier : "La santé au travail des agents de l'État en abattoir. De l'émergence publique du problème à la mise en place d'une politique de prévention". Présentation des résultats des travaux en CHSCT M.			importants retards pris dans la rédaction de la thèse d'Amandine Gautier. La soutenance de thèse est prévue au 1er semestre 2017.
2.4 Poursuivre la prévention primaire des risques psychosociaux au travail par la contribution à la mise en place au sein du MAAF du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique.	Accompagner la mise en œuvre de la NS SRH 2014-629 du 29 juillet 2014.	X	X	Passation du marché IAPR sur la prévention tertiaire fin 2016 - Note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-969 du 16-12-2016 : Mise en place d'une prestation de soutien psychologique assurée par l'IAPR (institut d'accompagnement psychologique et de ressources)
	Capitaliser les enseignements issus des évaluations et des plans d'actions menés au sein des établissements (méthodologie, résultats, facteurs déterminants au travail sources de RPS, actions de prévention).	X	X	
	Mobiliser des actions d'échanges de pratiques au niveau régional.	X	X	
	Accompagnement en continu des ISST à la demande des services notamment sur les choix méthodologiques pour l'évaluation.	X	X	
	Poursuivre l'incitation financière aux structures par des crédits CHSCT M en priorisant l'échange de pratiques, l'appropriation d'outils diagnostics, l'accompagnement par des organismes spécialisés d'actions de prévention (cf 1.1).	Crédits SST (cf.pt1.1)		<b>crédits accordés par le CHSCTM pour des actions de prévention des RPS : 126.216 €</b>
	Formation des membres du CHSCT M sur la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.	Action réalisée en 2015		

2.5 Prévenir les risques en cas d'événements majeurs en établissement d'enseignement.	Apporter un appui aux EPL à la prévention des situations de crise en cas d'événements majeurs - rappel des outils disponibles (guide sécurité incendie, guide PPMS, NS...).	X	X	Accompagnement de la DGER par les ISST : réalisation d'un MAG, intervention d'un ISST devant les directeurs d'EPL le 30 mars 2016, participation à un groupe de travail DGER L'ensemble des actions conduites a été présenté par le directeur général adjoint de la DGER au CHSCT M du 25 novembre
	Sensibiliser les directeurs d'EPL aux actions d'apprentissage à la gestion de crise (formation-sensibilisation, entraînement, organisation d'exercices, réalisation de retours d'expériences).	X	X	Accompagnement par les ISST, à la demande des directeurs d'EPL notamment sur les exercices et les Retex
2.6 Prévenir les expositions des agents aux produits chimiques dangereux.	- Exposition des agents de contrôle aux produits phytopharmaceutiques : Mener une étude d'exposition des agents de contrôle - en collaboration avec le CNAM-IHIE d'Angers et en rechercher les sources de financements.	X	X	Le projet construit avec BSST du SG avec le CNAM n'a pas été retenu au financement éco-phyto. Un nouveau projet, construit et validé en CHSCTM le 25 novembre 2016, étend son champ à l'exposition des agents de contrôle en conteneur. <b>Il est en phase d'exécution début 2017.</b>
	- Exposition des agents de contrôle aux produits chimiques en conteneur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux ;</li> <li>• Actions de prévention à construire.</li> </ul>	X	X	
2.7 Prévenir les agressions envers les agents.	Outiller les agents et l'encadrement sur la prévention des agressions, la déclaration en cas d'agression et l'analyse et l'échange au plan local.  Réunir le groupe de travail agression du CHSCT M.  Élaboration d'une note de service de consignes de			réunions du groupe de travail les 20/01, 26/05, 28/09 et 14/12  publication au BO de la note de service

	<p>signalement pour tous les secteurs d'emploi.</p> <p>Élaboration d'un guide "Prévenir les violences au MAAF", en assurer la diffusion par note de service.</p> <p>Restitution annuelle du tableau de bord des agressions au CHSCT M.</p> <p>Diffusion de cette restitution à l'ensemble des structures.</p>	<p>1<sup>er</sup> CHSCT M de l'année</p> <p>X</p>	<p>1<sup>er</sup> CHSCT M de l'année</p> <p>X</p>	<p>"signalement" le 20 avril 2016</p> <p>restitution du tableau de bord des agressions au CHSCT M du 29 juin 2016</p>
<p><b>Axe stratégique n°3 : Dispositif d'accompagnement des atteintes à la santé</b></p>				
<p>3.1 Améliorer les conditions d'accueil et d'insertion des travailleurs handicapés.</p>	<p>Actualiser le guide CHSCT M « handicap ». Publication d'une note de service. Mise en ligne sur le site intranet du MAAF.</p> <p>Réunion d'un groupe de travail pour parachever l'actualisation du guide, organiser sa diffusion/appropriation, et affiner les actions du plan handicap.</p>	<p>Fait le 1<sup>er</sup> trim . 2016.</p> <p>réunion du GT 13/01 et 4/11 2016</p>	<p>31/1/2017 et 14/3/2017</p>	<p>X</p>
<p>3.2 Informer les structures des évolutions réglementaires sur les facteurs et le seuils d'exposition aux risques professionnels.</p>	<p>Mettre à jour la NS du MAAF n° 2013-1156 du 3 septembre 2013.</p>	<p>non réalisé en 2016.</p>	<p>Sem1</p>	<p>Un guide méthodo. prévention de la pénibilité dans les exploitations agricoles attachées aux EPL</p>



3.3 Recenser et analyser les agressions envers les agents (par les agents ou par les usagers).	Revoir la fiche de suivi des agressions, en lien avec 2.7. <i>(pour mémoire)</i> Fait en Gt agression du CHSCT M,	X			publication NdS le 20 avril 2016
	Favoriser l'analyse puis la diffusion de ces informations auprès des agents et de l'encadrement, en lien avec 2.7.	X	X	X	réalisé par les ISST lors des visites d'inspection et des CHSCT / CoHS
3.4 Améliorer le dispositif de médecine de prévention en faveur des agents du ministère.	Identifier les structures non couvertes.	Enquête janvier 2016	X	X	actualisé au fil de l'eau
	Contribuer à la recherche de solutions locales ou interministérielles.	X	X	X	Fait en continu par le BASS
3.5 Améliorer la connaissance dans les structures des instances médicales.	Sensibiliser les secrétaires généraux – gestionnaires des structures sur les instances médicales. <i>(pour mémoire)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Note aux SG en Décembre 2015</li> <li>• intervention au séminaire des SG le 29 janvier 2016.</li> </ul>	X	X	X	Fait en continu par le BASS